

OPTION

Ouvrier(ère) en peinture du bâtiment (art.45)

DEGRE

Professionnel

OBJECTIFS DE LA
FORMATION

L'ouvrier / L'ouvrière en peinture du bâtiment est chargé(e) des travaux de peinture dans les bâtiments, depuis la préparation des supports jusqu'à la finition des surfaces la plus parfaite possible. Les techniques de base sont principalement manuelles, mais l'usage de base du pistolet fait aussi partie de sa formation.

L'ouvrier / L'ouvrière en peinture du bâtiment est également préparé(e) à la pose de base des revêtements souples pour sols et à la pose de revêtements muraux, mais sa réelle spécialité concerne la peinture proprement dite. D'autres travaux spécifiques seront davantage approchés au fil des années de pratique du métier.

Le plus souvent, l'ouvrier / l'ouvrière en peinture du bâtiment passe sur chantier après tous les autres corps de métier. Il / Elle doit travailler avec le plus grand soin !

L'emploi s'exerce en équipe, sous les consignes et le suivi du responsable du chantier (technicien du bâtiment, spécialiste en peinture, architecte...)

Le métier implique enfin de respecter strictement les règles de sécurité et les prescriptions en matière de hygiène et de la protection de l'environnement

Objectifs :

- Appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.
- Participer à différentes tâches préliminaires sur le chantier.
- Effectuer des travaux de peinture manuellement ou au pistolet.
- Effectuer des travaux de pose de revêtements souples de sol.
- Poser des revêtements muraux.
- Exécuter des travaux de décoration et de restauration.
- Poser des vitrages et des miroirs décoratifs.
- Assurer la qualité et s'intégrer dans la vie professionnelle.

LIEU DE LA
FORMATION

Site : Centre d'Education et de Formation en Alternance de
Tournai (C.E.F.A.)

C.E.F.A.
Rue St Eleuthère, 16
7500 Tournai

Tel : 069/88.11.90
Fax : 069/88.11.91
Courriel :
Internet :

<https://www.etudierenhainaut.be/cefa-wapi/formations.html>

GRILLE HORAIRE

FORMATION COMMUNE

Formation littéraire, humaine et sociale

Formation scientifique et socioéconomique

FORMATION SPECIFIQUES

Cours techniques et pratiques professionnels lié au métier

Sous total : 15 heures

TRAVAIL EN ENTREPRISE

Sous total : 24 heures

Total : 39 heures

STATUTS

L'étudiant bénéficie d'un contrat d'alternance

Il reçoit :

- une rémunération (trois barèmes selon acquisition des compétences)
- une prime région wallonne en cas de réussite

L'entreprise bénéficie d'une réduction ONSS et d'une prime de la Région wallonne.

CONDITIONS D'ACCES

Avoir 15 ans accomplis et avoir suivi deux années dans le secondaire ou avoir 16 ans accomplis.

ORGANISATION

Contrat 12/24 mois (reconductible) signé entre l'entreprise, le jeune en formation, le plan de formation, les parents et le CEFA.

Formation en alternance : 2 jours à l'école

3 jours en entreprise

ORIENTATION

Préparation à la vie active

Obtention :

- attestation de compétences professionnelles (ACP)
- certificat de qualification de l'alternance (ouvrant des droits sociaux)
- attestation de fréquentation
- attestation de réinsertion dans le plein exercice

Expérience dans le milieu du travail avec potentielle possibilité d'embauche en fin de formation selon l'entreprise.